Abbé Basilio MERAMO

Le Libéralisme est une hérésie

CHEMIN VERS L'APOSTASIE

Éditions

Les Amis de St François de Sales

Table des matières

Pages	
Introduction 5	
Chapitre I	
•	
Qu'est-ce que le Libéralisme ? Analyse	
Chapitre II	
Qu'est-ce que le Libéralisme ? Synthèse11	L
Chapitre III	
Catholicisme libéral27	7
Chapitre IV	
Combat et intransigeance antilibérale3	1
Chapitre V	
Condamnation des Papes3	9
•	
Conclusion5	1

Le Libéralisme est une hérésie

CHEMIN VERS L'APOSTASIE

Santa Fe de Bogota, 27 juin 1996 Fête de Notre-Dame du Perpétuel Secours 10e anniversaire d'ordination

Introduction

Traiter le libéralisme d'hérésie peut paraître surprenant. Il est en effet plus courant dans les milieux de la tradition de le qualifier d'erreur, de péché, d'incongruité, etc., mais il est très rare qu'on le désigne comme une véritable hérésie, condamné de ce fait en tant que tel par l'Église.

Il faut donc signaler que le libéralisme n'est pas une simple erreur de caractère philosophique, mais qu'il est dans l'ordre théologique une hérésie, synthèse d'autres erreurs et hérésies comme le Naturalisme, le Rationalisme, le Sécularisme et le Laïcisme, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le libéralisme n'est pas une simple incohérence ou inconséquence, il est une très grave erreur en matière de foi, contre le dogme catholique, et c'est pour cela qu'il est une hérésie condamnée par l'Église.

Bien qu'il soit convenu de faire des distinctions dans le libéralisme il est essentiellement un, et tous ses degrés sont condamnés.

En effet, le libéralisme est un; les distinctions servent à mieux saisir son extension; mais il est radicalement un, comme une pieuvre avec de nombreux tentacules, attributs de la multiplicité de l'erreur, tandis que la vérité est une et unique, comme il n'y a qu'une position verticale.

Lorsque nous parlons du libéralisme en Colombie, nous ne nous limitons pas au domaine politique des partis mais nous nous plaçons dans l'ordre philosophique et théologique.

Il est clair qu'en Colombie, au début, le courant politique en faveur des idéaux révolutionnaires de la Révolution française (en fait judéo-maçon-nique) se mit sous la coupe du parti libéral, tandis que le courant politique

qui défendait la tradition et l'Église se groupa autour du parti conservateur qui a eu son origine dans l'aile conservatrice du libéralisme par opposition à l'aile radicale du libéralisme; mais aujourd'hui, tant l'une que l'autre se rassemblent à nouveau dans les mêmes principes libéraux, et il ne reste qu'une lutte au service du profit personnel tant des libéraux que des conservateurs, faisant de la politique une joute entre clans politiques qui n'a rien à voir avec la *polis* (=cité), le bien commun du peuple et de la Nation. Il est évident que la pire des mafias en Colombie est la politique, qui fait d'un art et d'une fonction si nobles le plus vil et inefficace instrument de désordre et de corruption; elle détourne le gouvernement (de la *polis* ou cité) en moyen d'enrichissement et de pouvoir personnel, loin de sa finalité qui est de diriger les gouvernés vers leur fin. La politique en Colombie est le plus grand des commerces, convertie en un trafic de richesse et de pouvoir, d'où vient son mal, au lieu de procurer le bien commun du pays.

Cet essai n'a rien à voir avec une dispute politique, et encore moins avec la mauvaise politique qui détruit le pays au profit du bénéfice personnel et au détriment du bien commun qui est l'objectif spécifique de la justice.

C'est la source de la grande injustice qui frappe la Colombie. Et, si nous voulions parler de politique, nous le ferions avec la politique catholique, c'est-à-dire le gouvernement des peuples et des nations selon la loi de l'Évangile, sans entrer dans des divisions et intérêts partisans qui, comme les partis, se combattent au lieu d'être unis pour l'obtention du bien commun de tous et de chacun.

Il est donc clair qu'en faisant référence au libéralisme, nous sommes loin des implications politiques qu'il peut y avoir aujourd'hui en Colombie. Nous nous situons seulement dans le cadre philosophique et théologique que cette notion de Libéralisme implique.

Chapitre I

Qu'est-ce que le Libéralisme ? Analyse

Le libéralisme est considéré comme «l'erreur la plus grave et la plus nocive des temps modernes», indique Mgr Lefebvre dans la préface de son livre *Ils L'ont découronné* (Ed. Fideliter, 1987), suivant la même ligne que le Père Ramière qui écrivit l'excellent livre : *Les Doctrines Romaines sur le libéralisme envisagées dans les rapports avec le Dogme Chrétien et avec les besoins des sociétés modernes* (Barcelone 1884 pour l'édition espagnole) et le Père Félix Sarda y Salvany dans son œuvre *Le libéralisme est un péché* (Ed. de la Nouvelle Aurore, Paris, 1975).

Le P. Ramière, dont le livre fut hautement loué par le Pape Pie IX, signale dans le chapitre premier : «Le libéralisme affecte les plus graves intérêts et les dogmes les plus fondamentaux du Christianisme». Avertissant sur quel plan se situe le combat, il écrit: «Le problème capital du siècle présent est celui des relations de L'Église avec les sociétés modernes. Ces sociétés sontelles ou non indépendantes, dans l'ordre moral, de toute autorité surnaturelle ? » (op. cit., p. 5).

Et plus loin il se réfère au «grand combat que l'Église soutient depuis un siècle» (ibid., p. 20).

Le Père Sarda y Salvany, quant à lui, écrit : «Il existe donc actuellement par le monde, ce fait est incontestable, une certaine chose qui s'appelle *libé-ralisme* et une certaine autre qui s'appelle *antilibéralisme*. Comme on l'a très judicieusement dit, *libéralisme* est une parole de division, car elle divise

le monde en deux camps opposés» (op. cit., p. 2.).

Et comme le fait voir Mgr Lefebvre, le libéralisme mène l'Église à l'apostasie, car : «une fois pénétré dans l'Église, le poison du libéralisme la conduit à l'apostasie par une conséquence naturelle» (op. cit., p. XV).

Qu'est-ce que le libéralisme pour être un mal si grave et si néfaste, et une si abominable erreur contre la foi et le dogme catholique, cause de l'actuelle crise de l'Église comme l'affirme Mgr Lefebvre ? «On ne peut, en effet, ni comprendre la crise actuelle de l'Église, ni connaître le véritable visage des personnages de la Rome actuelle, ni par conséquent saisir l'attitude à prendre vis-à-vis des événements, si on n'en recherche pas les causes, si on n'en remonte pas le cours historique, si on n'en découvre pas la source première dans ce libéralisme condamné par les papes des deux derniers siècles» (ibid., p. 3.).

Le libéralisme est une rébellion ou révolution qui attaque tant l'ordre naturel que l'ordre surnaturel; Mgr Lefebvre en fait la synthèse : «Après avoir expliqué en quoi le libéralisme est une révolte de l'homme contre l'ordre naturel conçu par le créateur, qui aboutit à la cité individualiste, égalitaire et concentrationnaire, il me reste à vous montrer comment le libéralisme s'attaque aussi à l'ordre surnaturel qui est le plan de la Rédemption, c'est-à-dire en définitive comment le libéralisme a pour but de détruire le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, tant sur l'individu que sur la cité» (ibid. p. 21).

Suivant l'Abbé Roussel dans son livre *Libéralisme et Catholicisme* (1926), Mgr Lefebvre cite : «Le libéral est un fanatique d'indépendance, il la prône jusqu'à l'absurdité, en tout domaine» (ibid. p. 14).

Ainsi nous savons que le libéralisme dans l'ordre naturel proclame l'indépendance et la liberté, tant :

- de l'intelligence par rapport à la vérité, du vrai et du bien par rapport à l'être, générant le subjectivisme et le relativisme;
- de la volonté par rapport à l'intelligence, produisant le volontarisme absolutiste;
- de la conscience vis-à-vis de la loi morale, origine de la liberté de conscience et de cultes (liberté religieuse);
 - des sentiments vis-à-vis de la raison, cause du Romantisme;

- du corps envers l'âme, donnant lieu à l'animalité projetée en pure sexualité:
- du présent vis-à-vis passé, origine du Progressisme et du rejet de la Tradition;
- de l'individu envers la société, source de l'individualisme anarchique qui ne respecte aucune hiérarchie, aucun principe d'autorité; nous avons ainsi l'homme comme sujet absolu de droits.

Mais la chose ne s'arrête pas là, elle continue et pénètre dans l'ordre surnaturel, dans le champ de la foi et du dogme : «Vis-à-vis de l'ordre surnaturel, le libéralisme proclame deux nouvelles indépendances que j'expose maintenant. L'indépendance de la raison et de la science à l'égard de la foi : c'est le rationalisme, pour qui la raison, juge souverain et mesure du vrai, se suffit à elle-même et repousse toute domination étrangère. C'est ce qu'on appelle le *rationalisme*» (ibid., p. 21).

En définitive, affirme Mgr Lefebvre : «Le libéralisme c'est la révolution dans tous les domaines, la révolution radicale» (ibid., p. 29).

Oui le libéralisme c'est la révolution radicale parce qu'il proclame l'indépendance de l'homme, de la famille et de l'État vis-à-vis de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église Catholique. C'est le naturalisme, le laïcisme, le latitudinarisme (ou indifférentisme,) l'apostasie officielle des peuples et des nations qui rejettent la Royauté Sociale de Jésus-Christ et contestent l'autorité divine de l'Église.

Pourquoi ? Parce que la révolution c'est la haine envers Dieu et tout ce qui est de Dieu, c'est en définitive la haine satanique des anges déchus pour Dieu et toute son œuvre, sa création.

Mgr Lefebvre cite quelques lignes qu'écrivit Mgr Gaume sur la Révolution, et qui caractérisent parfaitement le libéralisme : «Si arrachant son masque, vous lui demandez (à la Révolution) : qui es-tu ? elle vous dira : "Je ne suis pas ce que l'on croit. Beaucoup parlent de moi et bien peu me connaissent. Je ne suis ni le carbonarisme... ni l'émeute... ni le changement de la monarchie en république, ni la substitution d'une dynastie à une autre, ni le trouble momentané de l'ordre public. Je ne suis ni les hurlements des Jacobins, ni les fureurs de la Montagne, ni le combat des barricades, ni le pillage, ni l'incendie, ni la loi agraire, ni la guillotine, ni les noyades. Je ne suis ni Marat, ni Babeuf, ni Mazzini, ni Kossuth. Ces

hommes sont mes fils, ils ne sont pas moi. Ces choses sont mes œuvres, elles ne sont pas moi. Ces hommes et ces choses sont des faits passagers et moi je suis un état permanent. Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble. Je suis la proclamation des droits de l'homme sans souci des droits de Dieu. Je suis la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme au lieu de la volonté de Dieu. Je suis Dieu détrôné et l'homme à sa place. Voilà pourquoi je m'appelle Révolution, c'est-à-dire renversement..."» (ibid. p. 29).

Donc «l'idéal du libéralisme est que l'État, la famille et l'individu, se libèrent de toute obéissance et de la Sainte Église, et se déclarent totalement indépendants», comme le disait saint Ezequiel Moreno Diaz (Carlos Valderrama A., *Un Capitulo de las Relaciones entre el Estado y la Iglesia en Colombia*, Publicaciones del Instituto Caro y Cuervo, Bogota, 1986, p. 400).

«Le libéralisme est l'affirmation dogmatique de l'indépendance absolue de la raison individuelle et sociale. Le catholicisme est le dogme de la sujétion absolue de la raison individuelle à la loi de Dieu» (Sarda y Salvany, op. cit., p. 21).

Chapitre II

Qu'est-ce que le Libéralisme ? Synthèse

Voilà la question capitale, d'où dérivent toutes les conséquences. Comme l'écrivait le P. Ramière : «La doctrine libérale, donc, est en réalité la négation de la Royauté sociale de Jésus-Christ» (op. cit., p. 19). Et beaucoup ne s'en rendent pas compte, dit-il : «Nous-mêmes avons eu l'occasion de nous convaincre plus d'une fois que la plus grande partie ne soupçonne pas que ses théories mènent jusqu'à la négation de ce dogme» (ibid. p. 19).

Le libéralisme est en dernière analyse la négation du dogme catholique de la Royauté sociale de Jésus-Christ, du Christ Roi. C'est l'hérésie libérale, l'hérésie du libéralisme, même si beaucoup ne le soupçonnent pas. Là est en fait le vif du sujet, de là découlent toutes les conclusions, là est le débat et le combat de l'heure présente, présage de l'avènement de l'Antéchrist et donc de son caractère satanique.

La royauté sociale de Jésus-Christ est un dogme de foi catholique, qui fut publiquement et officiellement attaqué par la Révolution Française (Révolution en réalité judéo-maçonnico-libérale), Révolution condamnée par l'Église dès le début à cause de cela.

Comme nous en avertit le P. Ramière, le libéralisme est en opposition directe avec le dogme catholique, sur lequel il n'y a pas de discussion possible, sur lequel on ne peut transiger : «Nous défendrons la Royauté sociale de l'Homme-Dieu avec autant de fermeté que l'ont fait les chrétiens des premiers siècles pour la confession de sa divinité» (ibid., p. 21).

Voici l'explication que donne le P. Ramière : «Mais le libéralisme n'est pas seulement contraire à la religion de Jésus-Christ par son origine et ses conséquences quasi inévitables, il l'est aussi par son essence. Non content de donner aux ennemis de l'Église des armes pour la détruire, il l'attaque lui-même dans ses dogmes fondamentaux. Il suffit, en effet, d'examiner cette doctrine en son principe pour comprendre qu'elle nie les souverains droits de Jésus-Christ, déclarant les sociétés temporelles indépendantes de son empire. Selon ce principe, la société civile est purement terrestre et n'a en aucune manière à s'occuper, directement ou indirectement, des droits de la vérité ni des intérêts éternels, son unique et suprême fin est la félicité temporelle de ses membres, et la raison son unique guide» (ibid., p. 17).

Le P. Sarda y Salvany écrit à propos du libéralisme : «Dans l'ordre des idées le libéralisme est l'ensemble de ce que l'on appelle principes libéraux, avec les conséquences qui en découlent logiquement. Les principes libéraux sont : la souveraineté absolue de l'individu, dans une entière indépendance de Dieu et de son autorité; la souveraineté absolue de la société, dans une entière indépendance de ce qui ne procède pas d'elle-même; la souveraineté nationale, c'est-à-dire le droit reconnu au peuple de faire des lois et de se gouverner, dans l'indépendance absolue de tout autre critérium que celui de sa propre volonté exprimée d'abord par le suffrage et ensuite par la majorité parlementaire; la liberté de penser sans aucun frein, ni en politique, ni en morale, ni en religion; la liberté de la presse, absolue ou insuffisamment limitée, et la liberté d'association tout aussi étendue. Tels sont les principes libéraux dans leur radicalisme le plus cru» (op. cit., p. 5).

Il signale encore que le Rationalisme est le fond commun des principes libéraux : «Leur fond commun est le rationalisme *individuel*, le rationalisme *politique* et le rationalisme *social*, d'où découlent et dérivent : la liberté des cultes, plus ou moins restreinte; la suprématie de l'État dans ses rapports avec l'Église; l'enseignement laïque ou indépendant, n'ayant aucun lien avec la religion; le mariage légitimé et sanctionné par l'intervention unique de l'État. Son dernier mot, celui qui en est le résumé et la synthèse, c'est la *sécularisation*, c'est-à-dire la non-intervention de la religion dans les actes de la vie publique, quels qu'ils soient, véritable athéisme social qui est la dernière conséquence du libéralisme» (ibid., p. 6).

Il est clair que le libéralisme est une véritable hérésie et non une simple erreur, sinon une synthèse des erreurs, une hérésie universelle et radicale –

c'est l'enseignement du P. Sarda y Salvany – et pour cela c'est un péché, un péché contre la foi : «Dans l'ordre des doctrines le libéralisme est l'hérésie radicale et universelle, parce qu'il comprend toutes les hérésies» (ibid., p. 8). Le naturalisme et le rationalisme sont les deux caractéristiques essentielles de l'hérésie libérale et son lien avec le protestantisme qui est d'origine libérale.

Le libéralisme – dit en résumé Mgr Nicolas Casas y Conde de l'Ordre des Augustins récollets, évêque d'Adrianopolis et vicaire apostolique de Casanare (Colombie) – «consiste proprement et véritablement à nier à Dieu son empire sur l'homme, ou à ne vouloir pas l'accepter; dans cette mauvaise disposition de l'âme qui rejette l'empire de Dieu, soit pour le nier, soit pour ne pas vouloir le supporter, se condense et s'accomplit le vice capital du libéralisme, c'est-à-dire sa plus grande et principale malice» (*Enseñanzas de la Iglesia sobre el liberalismo*, Madrid 1902, p. 27).

Il est clair que le libéralisme rejette ou ne veut pas admettre le domaine souverain et absolu de Dieu sur tout ce qui a été créé, comme l'exprime Mgr Casas, faisant allusion à l'encyclique *Libertas* de Léon XIII : «Rébellion donc, et rébellion manifeste de l'homme contre l'empire, la souveraineté ou l'autorité de Dieu, c'est purement et simplement, dans son essence, le libéralisme, comme le dit le pape» (ibid. p. 28).

Le libéralisme est une hérésie

Oui, le libéralisme est une hérésie, un véritable péché contre la foi, d'où le titre du livre du P. Sarda y Salvany : «Le libéralisme est un péché», phrase déjà consignée par saint Ezequiel Moreno Diaz dans son testament le 6 octobre 1905 à Pasto : «Je confesse, une fois de plus, que le libéralisme est un péché, ennemi fatal de l'Église et du Règne de Jésus-Christ, et ruine des peuples et nations, et voulant enseigner ceci, même après ma mort, je désire que dans la pièce où sera exposé mon cadavre, et même dans l'église pendant les obsèques, soit mis à la vue de tous un texte qui dira : *le libéralisme est un péché*. Nous faisons remarquer ceci pour satisfaire un désir du défunt évêque» (cité par Carlos Valderrama, op. cit., p. 68).

Le saint évêque de Pasto (Colombie) montre ainsi que le libéralisme est

un péché d'hérésie, ni plus ni moins. Le P. Sarda y Salvany lui aussi le dit et l'affirme : «Le libéralisme est un péché, qu'on le considère dans l'ordre des doctrines ou dans celui des faits. Dans l'ordre des doctrines, c'est un péché grave contre la foi, parce que ses doctrines sont une hérésie» (op. cit., p. 8).

Le libéralisme est une hérésie pratique et doctrinale qui modèle la civilisation moderne, répète avec insistance Sarda y Salvany : «Ainsi que nous l'avons dit, le libéralisme est autant une hérésie pratique qu'une hérésie doctrinale, et ce principal caractère explique un grand nombre des phénomènes que présente cette maudite erreur dans son développement actuel au milieu de la société moderne» (ibid., p. 230).

Le libéralisme est une hérésie parce qu'il nie le dogme de foi qui affirme la royauté sociale du Christ Roi.

Voyons ce dogme de foi, que le P. Ramière précise ainsi : «La Royauté sociale de Jésus-Christ : voilà le terrain qui doit réunir tous les vrais catholiques si divisés fussent-ils dans les questions politiques. Pour tout homme qui n'a pas renoncé à son titre de chrétien, celle-ci est l'unique solution du grand problème des sociétés modernes» (P. Ramière, op. cit., p. 7).

Alors, que devons nous comprendre lorsqu'on parle de la royauté sociale de Jésus-Christ? Le P. Ramière nous le dit : «Par ces mots : la royauté sociale de Jésus-Christ, nous entendons le droit que possède l'homme-Dieu, et que possède avec Lui l'Église qui le représente ici sur terre, d'exercer sa divine autorité dans l'ordre moral sur les sociétés, comme sur les individus et l'obligation qu'un tel droit implique pour les sociétés de reconnaître l'autorité de N.S.J.C. et de l'Église dans son existence et dans son action collective, de la même manière qu'elle doit être reconnue par les individus dans leur for interne et leur conduite privée» (ibid., p. 7).

Pour cela il n'y a aucune possibilité de conciliation entre la doctrine catholique et le libéralisme. «Doit-on en conséquence renoncer à toute espérance de conciliation ? Résolument, car il s'agit de doctrine» répond le P. Ramière (ibid., p. 6).

Il s'agit de doctrines inconciliables, c'est pourquoi saint Ezequiel Moreno intitule deux de ses opuscules : *Ou avec Jésus-Christ ou contre Jésus-Christ*, et : *Ou Catholicisme ou Libéralisme, la conciliation est impossible*. Titres hautement significatifs, pour qu'il n'y ait aucun doute possible, de l'opposition essentielle entre le catholicisme et le libéralisme, entre l'Église et l'Antéchrist; car ceux qui ne sont pas avec Jésus-Christ sont contre Lui et par cela même ils sont, qu'on le veuille ou non, avec l'Antéchrist qui doit venir quand l'apostasie générale sera consommée et quand l'obstacle qui le retient aura disparu. Il y a deux camps et deux règnes, le règne de Jésus-Christ et celui de l'Antéchrist.

Le libéralisme est une hérésie contre le règne de Jésus-Christ et a été condamné comme tel par l'Église. Le libéralisme nie la royauté sociale de Jésus-Christ Roi, en conséquence il nie les droits et prérogatives de l'Église, le Droit public de l'Église. C'est pour cela que le grand combat que soutient actuellement l'Église, apparemment déroutée, se livre sur le plan social; le P. Ramirez le disait il y a un siècle : «Dans le grand combat que l'Église soutient depuis un siècle dans le domaine social, figure au premier rang le dogme…» (ibid., p. 20).

Il ne peut y avoir ni trêve ni repos contre l'erreur, contre le libéralisme, car il attaque le dogme. Dogme que le. P. Ramière présente de la façon suivante :«C'est un dogme de foi que Jésus-Christ possède une autorité souveraine sur les sociétés civiles, de même sur les individus qui la composent, par conséquent les sociétés, dans leur existence et dans leur action collective, comme les individus en leur conduite privée, sont obligés de se soumettre à Jésus-Christ et d'obéir à ses lois» (ibid., p. 31).

Et pour aider celui qui douterait de ce dogme de foi, le P. Ramière explique : «Il est certain que cette vérité formulée dans les termes que nous avons établis, ne se trouve en aucun décret de concile, ni en aucune définition pontificale; mais cette circonstance n'est pas un obstacle pour que nous renoncions à l'affirmer en toute sécurité, comme article de foi, elle est clairement consignée dans l'Écriture Sainte, et constamment admise sans réplique par l'Église» (ibid. p. 31).

Ceci veut dire que c'est un dogme de foi du Magistère Ordinaire Universel infaillible de l'Église Catholique, et qu'il traite de la souveraineté spirituelle de l'Homme-Dieu sur les sociétés, déduite de sa divinité même : «Il n'y a pas de moyen terme, ou l'on nie la dignité de Jésus-Christ, ou il est juste d'admettre que même en tant qu'homme, Il est le Roi de tout ce qui existe, tant des sociétés civiles que des familles et des individus. Lui seul est arbitre pour contenir en certaines limites l'exercice de son autorité, mais Il ne peut limiter son autorité, sous peine d'abdiquer de sa divinité» (ibid. p. 33).

Mgr Lefebvre lui aussi affirme : «Au risque de me répéter, je reviens sur

la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce dogme de foi catholique, que nul ne peut mettre en doute sans être hérétique : oui, parfaitement : hérétique !» (op. cit., p. 99).

A propos de la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, Mgr Lefebvre ajoute : «Le dernier principe, qui résume de très haut tout le droit public de l'Église, est une vérité de foi : Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Roi des Rois, et Seigneur des Seigneurs, doit régner sur les sociétés non moins que sur les individus : la Rédemption des âmes se prolonge nécessairement par la soumission des États et de leurs lois au joug suave et léger de la loi du Christ» (ibid. p. 95).

Le libéralisme est un péché, un péché contre la foi, un péché d'hérésie qui est en définitive la raison d'être du titre du célèbre livre de Sarda y Salvany: «Il convient donc de dire que le libéralisme dans l'ordre des idées est l'erreur absolue et dans l'ordre des faits l'absolu désordre. Par suite, dans les deux cas, il est péché grave *ex genere suo*, péché extrêmement grave, péché mortel.(...) Ceci posé, à l'exception de la haine *formelle* contre Dieu, qui constitue le plus grand des péchés et dont la créature se rend très rarement coupable, si ce n'est en enfer, les péchés les plus graves parmi tous les péchés sont ceux contre la foi. La raison en est évidente. La foi est le fondement de tout l'ordre surnaturel, et le péché est péché en tant qu'il attaque sur tel ou tel point cet ordre surnaturel; par suite, le plus grand péché est celui qui s'attaque au fondement premier de cet ordre(...)

«Cependant lorsque le péché contre la foi est simplement une privation coupable de cette vertu et de cette connaissance de Dieu, il est moins grave que lorsqu'il est la négation et l'attaque formelle des dogmes expressément définis par la révélation divine. En ce dernier cas, le péché contre la foi, si grave, en lui-même, acquiert une gravité plus grande qui constitue ce qu'on appelle l'*hérésie*.(...) Par conséquent, sauf le cas de bonne foi, d'ignorance et d'irréflexion, le fait d'être libéral constitue un péché plus grand que celui du blasphème, du vol, de l'adultère, de l'homicide ou de toute autre chose défendue par la loi de Dieu et châtiée par sa justice infinie.(...). L'hérésie et les œuvres qu'elle inspire sont donc bien les pires péchés et, par suite, le libéralisme et les actes qu'il inspire sont naturellement, *ex genere suo*, le mal au-dessus de tout mal» (op. cit., pp. 11 à 15).

Le P. Castellani lui aussi affirme que le libéralisme est une hérésie : «Le

libéralisme est une dangereuse hérésie moderne qui proclame la liberté et trouve son nom en elle. La liberté est un grand bien que, comme tous les grands biens, seul Dieu peut donner; le libéralisme cherche la liberté en dehors de Dieu, et ainsi il ne trouve que des falsifications de la liberté» (*Cristo ; vuelve o no vuelve ?*, ed. Dictio, Buenos Aires 1976, p. 163).

Le même auteur nous montre également comment le libéralisme s'oppose au Christ Roi : «Le monde moderne a oublié que le Christ est Roi, titre qu'il a reçu de son Père, et en l'honneur duquel a été instituée récemment la fête du Christ Roi contre l'hérésie du libéralisme» (*El Apokalypsis*, ed. Paulinas, Buenos Aires 1963, p. 53).

Ce pourquoi le libéralisme est une hérésie paraît clair. Il faut y inclure le catholicisme libéral, comme le montre le P. Castellani en se référant aux trois grenouilles de l'Apocalypse, qui sont trois hérésies : «Le communisme n'est pas un parti; le communisme est une hérésie. C'est une des trois grenouilles expulsées par la bouche du diable dans les derniers temps, qui sont les nôtres; les deux autres grenouilles – hérésies bavardes qui répètent toujours la même chanson et qui se sont converties en guides des Rois, c'est-àdire en pouvoirs politiques – sont le catholicisme libéral et le modernisme» (*Christo ; vuelve o no vuelve ?*, p. 204).

«...les trois grenouilles sont trois hérésies : nominatim, le libéralisme, le communisme et le modernisme ou naturalisme religieux» (*El Apokalypsis*, p. 97).

Le P. Julio Meinvielle, faisant une comparaison entre le libéralisme et le naturalisme, dit : «L'erreur du "naturalisme", qui s'appelle aussi "rationalisme" ou "philosophisme", est l'hérésie particulière et caractéristique du monde moderne. Elle proclame la suffisance de la nature humaine pour aboutir à son bonheur. Au fond, cela constitue l'essence même de toutes les hérésies. (...) L'indépendance ou émancipation de la raison, voilà la terrible hérésie du rationalisme ou naturalisme qui engendre ensuite les erreurs du laïcisme, du libéralisme, du socialisme et du communisme» (*De Lamennais à Maritain*, Ed. Theoria, Buenos Aires, 1967, pp. 111-112-113). Et plus loin, se souvenant du cardinal Pie, il ajoute : «Le célèbre cardinal Pie, qui fut durant la moitié du XIXè siècle le grand défenseur des droits divins de l'Église contre l'hérésie du naturalisme et du libéralisme, et qui a été une des plus grandes lumières du concile du Vatican, vicaire général de Chartres en 1848, expose les justes principes sur ce point»

(Ibid., pp. 128-129). De tout cela, l'hérésie libérale ressort plus clairement.

Le libéralisme est condamné

Le libéralisme a été condamné par l'Église en tant qu'hérésie contre la royauté sociale du Christ Roi. Le libéralisme a été condamné par les Papes des deux derniers siècles, comme le signale Mgr Lefebvre (Cf. *Ils L'ont découronné*, p. 3).

«Nous l'avons déjà dit, (écrit le P. Ramière) : le libéralisme que l'Église a condamné et dont nous allons justifier la condamnation, est celui qui envahit la sphère des intérêts religieux; celui qui tend à séparer l'Église de l'État, et celui qui voit en cette séparation l'idéal des relations qui, par la suite, doivent s'établir entre la société spirituelle et la société temporelle» (op. cit., p. 9).

A propos de la condamnation du libéralisme, saint Ezequiel Moreno précise : «Que le libéralisme soit un péché, cela ne fait pas de doute, c'est certain; qu'il soit une erreur contre la foi, cela non plus ne fait pas de doute, c'est certain; qu'il soit condamné par l'Église, c'est établi de façon certaine par le Syllabus et par une multitude de documents pontificaux. Sur ce point il n'y a pas de doute possible, il faut penser comme pense et enseigne l'Église sous peine de manquer à la foi, et de se trouver coupable de péché et de condamnation éternelle» (cité par Carlos Valderrama, op. cit., p. 443).

Devant la condamnation du libéralisme par l'Église, il ne peut y avoir de distinctions ni de nuances : le libéralisme en effet, déclare le saint évêque Ezequiel Moreno, est condamné dans tous ses degrés et ses formes, puisqu'il est essentiellement un : «Le libéralisme est condamné par notre Sainte Mère l'Église en toutes ses formes et degrés, et celui qui s'estime bon catholique doit aussi le condamner de la même manière, et refuser jusqu'au nom de libéral» (ibid. p. 405).

Le libéralisme est condamné sous ses trois formes, enseigne saint Ezequiel : «Léon XIII signale dans son encyclique *Libertas* trois formes principales. La première est celle qui rejette absolument le suprême pouvoir de Dieu sur l'homme et la société, et qui pour cela s'appelle le libéralisme radical. La seconde est celle qui confesse qu'il faut obéir aux commandements connus par la raison, mais non à ceux que Dieu voudrait nous imposer par

une autre voie, c'est-à-dire par le surnaturel de son Église; on le nomme libéralisme naturaliste. La troisième forme ou classe de libéralisme, Léon XIII la décrit en ces mots : "D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes; selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des États; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir compte; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Église et de l'État. Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine" (Libertas) (...) En plus de ces trois formes, il y en a d'autres moins importantes et variées, selon le degré d'atténuation qu'elles donnent aux principes rationalistes, et l'application plus ou moins accentuée de ces mêmes principes dans la politique ou gouvernement des peuples. Toutefois, toutes sont condamnées et doivent être rejetées, car elles ont toutes le même critère rationaliste, qui proclame l'indépendance de l'homme vis-à-vis de l'autorité de Dieu, même si quelques-unes demandent plus d'indépendance et d'autres moins» (ibid. p. 402-403).

Et le saint évêque de Pasto fait la remarque suivante : «Quand nous employons, dans cette petite œuvre, des phrases comme la suivante : "libéraux qui professent le libéralisme condamné par l'Église", ce n'est pas parce que nous admettons deux libéralismes, l'un condamné et l'autre non, un bon et un mauvais. Nous nous sommes exprimés ainsi pour nous adapter au mode de langage de l'auteur de la lettre, et afin de réfuter ses erreurs. Nous n'admettons qu'un seul libéralisme, mauvais, désastreux et condamné par Notre Sainte Mère l'Église» (ibid. p. 427).

Dans la doctrine, le libéralisme est un, même si dans la pratique vu la diversité et l'incohérence des hommes, il présente une grande variété. Le P. Sarda y Salvany le relève avec justesse et perspicacité : «Tout d'abord, il convient de faire remarquer que le libéralisme est un, c'est-à-dire qu'il constitue un ensemble d'erreurs logiquement et parfaitement enchaînées; et c'est pour ce motif qu'on l'appelle système. En effet, si on part de son principe fondamental, à savoir, que l'homme et la société sont entièrement autonomes ou libres avec indépendance absolue de tout autre critère naturel ou surnaturel que le leur propre, on est conduit par une légitime déduction de conséquences à tout ce que la démagogie la plus avancée proclame en son nom.(...) Toutefois, malgré cette unité logique du système, les hommes ne sont pas toujours logiques, et cela produit dans cette unité les plus éton-

nantes variétés ou gradations de teintes. Les doctrines dérivent nécessairement et par leur propre vertu les unes des autres; mais les hommes, en en faisant l'application, sont pour l'ordinaire illogiques et inconséquents.

«Si les hommes poussaient les principes qu'ils professent jusqu'à leurs dernières conséquences, ils seraient tous des saints ou des démons de l'enfer, selon que leurs principes seraient bons ou mauvais. C'est par l'inconséquence que les bons ne sont qu'à demi bons et que les mauvais ne sont qu'incomplètement mauvais.(...) Il nous faut donc, cher lecteur demeurer convaincus que le libéralisme est *un*, tandis que les libéraux, comme le mauvais vin, diffèrent de couleur et de saveur» (op. cit., pp. 16,17,18,20).

Le même auteur nous expose la raison pour laquelle l'Église a condamné l'hérésie du libéralisme : «Dans l'ordre des doctrines, le libéralisme est une hérésie. Hérésie est toute doctrine qui nie formellement et opiniâtrement un dogme du christianisme. Or, le libéralisme doctrinal commence par nier tous les dogmes du christianisme en général, et ensuite il nie chacun d'eux en particulier. Il les nie tous en général quand il affirme ou suppose l'indépendance absolue de la raison individuelle dans l'individu et de la raison sociale ou critère public dans la société.

«Nous disons *affirme* ou *suppose*, parce qu'il arrive parfois que le principe libéral n'est pas affirmé dans les conséquences secondaires; mais dans ce cas il est supposé et admis. Il nie la juridiction absolue de Jésus-Christ Dieu sur les individus et les sociétés et, par conséquent, il nie aussi la juridiction déléguée que le chef visible de l'Église a reçue de Dieu sur tous et chacun des fidèles, quels que soient leur condition et leur rang.

«Il nie la nécessité de la révélation divine et l'obligation pour tout homme de l'admettre s'il veut parvenir à sa fin dernière. Il nie le motif formel de la foi, c'est-à-dire l'autorité de Dieu qui révèle, admettant seulement de la doctrine révélée les quelques vérités que son esprit borné peut comprendre.

«Il nie le magistère infaillible de l'Église et du pape et, par conséquent aussi, toutes les doctrines définies et enseignées par cette divine autorité.

«Après cette négation générale, cette négation en bloc, le libéralisme nie chaque dogme en tout ou en partie, selon que les circonstances le lui montrent en opposition avec son jugement rationaliste. Ainsi, par exemple, il nie la foi au baptême quand il admet ou suppose l'égalité des cultes; il nie la

sainteté du mariage quand il établit la doctrine du soi-disant mariage civil; il nie l'infaillibilité du pontife romain quand il refuse de recevoir comme des lois ses ordres et ses enseignements officiels, et les assujettit à son *exequatur*, non pour s'assurer de leur authenticité, comme cela se pratiquait autrefois, mais pour en juger le contenu» (ibid., pp. 8, 9, 10).

Pour tout cela le libéralisme a été condamné. Le libéralisme c'est le Naturalisme et le Rationalisme maquillés.

Condamnation du libéralisme

Le libéralisme a été condamné par le magistère infaillible de l'Église. Ceci est en plus souligné par ce qu'affirment les Pères Ramière et Sarda y Salvany et saint Ezequiel Moreno dans leurs écrits. Voyons quelques-uns d'entre eux.

«Telle est la théorie qui sert de base aux libertés que l'Église n'a cessé de condamner en principe, bien qu'en fait elle put les tolérer dans les sociétés qui ont cessé d'être catholiques. Pie IX l'a exprimé en toute clarté dans son encyclique Quanta cura, lorsqu'il condamne ceux qui osent enseigner "que le meilleur régime politique et le progrès de la vie civile exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie et les fausses religions. Et contre la doctrine de la Sainte Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils affirment sans hésitation que la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande." Cette doctrine, que Pie IX qualifie d'impie et d'absurde, serait la vérité même si la souveraineté de Jésus-Christ était complètement étrangère à la sphère d'action dans laquelle se meut la société. Mais si le Fils de Dieu se faisant homme et fondant son Église pour continuer son œuvre sur la terre, prétendit ouvrir ainsi pour les sociétés, comme pour les individus, l'unique voie de perfection et de salut, il est évident que sans se rendre coupable d'une véritable apostasie, on ne peut ériger en principe la complète indépendance des sociétés civiles vis-à-vis d'elle (l'Église). En vertu de quoi, on doit renoncer à considérer comme de précieuses conquêtes ces libertés que Pie IX avec Grégoire XVI désigne par le nom de délire, à savoir : la liberté absolue de pensée, de presse et de culte» (P. Ramière, op. cit., p. 18).

Notons que sont condamnées la liberté religieuse et la liberté des cultes, au sujet desquelles Mgr Ezequiel Moreno écrit : «Comment qualifier ceci, que "sans liberté de conscience l'homme perd son caractère d'être moral ?" Quelle grossière erreur dans le domaine philosophique, et quelle phénoménale hérésie dans celui de la théologie !» (C. Valderrama, op. cit., p. 455). Et qui aujourd'hui sont proclamées avec insistance depuis le Concile Vatican II, qui fut un Concile libéral. Libéralisme qui mène à l'apostasie car, dit le P. Ramière dans le texte que nous venons de citer : «Il est évident que sans se rendre coupable d'une véritable apostasie, on ne peut ériger en principe la complète indépendance des sociétés civiles vis-à-vis d'elle (l'Église)» (P. Ramière, op. cit., p. 18).

Apostasie que soulignait Mgr Lefebvre : «La liberté religieuse, c'est l'apostasie légale des sociétés, retenez-le bien; car c'est cela que je réponds à Rome, chaque fois qu'on veut m'obliger à accepter globalement le Concile ou spécialement la Déclaration sur la Liberté religieuse. Le 7 décembre 1965, j'ai refusé d'apposer ma signature au bas de cet acte conciliaire, et vingt ans plus tard, mes raisons de refuser toujours cette signature n'ont fait que croître. On ne signe pas une apostasie» (op. cit., p. 68).

Seuls les saints peuvent parler ainsi, car il faut une véritable sainteté pour ne pas se laisser entraîner par la grande majorité du courant libéral et par le poids de tout un concile. C'est une œuvre de géants et Mgr Lefebvre a été l'émule de saint Athanase en plein XXe siècle, siècle de l'apostasie, oui, de la grande apostasie, de la grande apostasie des Nations. Il l'a relevé en ces termes : «Quant au mythe de l'émancipation progressive de l'humanité, la foi catholique lui donne son vrai nom : apostasie des nations» (ibid., p. 124).

Plus loin Mgr Lefebvre parle de l'apostasie latente : «Les confusions maintenues révèlent l'apostasie latente» (ibid., p. 208). Et ceci grâce au Concile Vatican II, aux portes ouvertes au monde moderne, clairement et résolument anti-chrétien.

Le P. Sarda y Salvany parle de la condamnation explicite du libéralisme par le Pape Grégoire XVI : «Eh bien! au plus fort de cette lutte, à l'occasion des premières erreurs de Lamennais, Grégoire XVI publia son encyclique *Mirari vos*, qui est la condamnation explicite du libéralisme, tel qu'il était alors entendu, enseigné et pratiqué par les gouvernements constitutionnels.

«Plus tard, lorsque avec le temps le courant envahisseur de ces déplorables idées eut grossi, qu'elles eurent pris sous l'impulsion d'intelligences supérieures fourvoyées le masque du catholicisme, Dieu suscita à son Église le pontife Pie IX, qui a juste titre, passera dans l'histoire pour le *fléau du libéralisme*.

«L'erreur libérale sous toutes ses faces et sous toutes ses nuances, a été démasquée par ce Pape. Afin que ses paroles sur cette question eussent encore plus d'autorité, la Providence a voulu que la condamnation réitérée du libéralisme sortit des lèvres d'un Pontife que les libéraux s'étaient plu, dès le début de son pontificat, à présenter comme leur appartenant. Après lui, il ne reste à cette erreur aucun subterfuge auquel elle puisse recourir. Les nombreux Brefs et Allocutions de Pie IX l'ont montrée au peuple chrétien telle qu'elle est, et le Syllabus a mis à sa condamnation le dernier sceau» (op. cit., pp. 37, 38).

Il convient de faire deux observations; la première, que dès sa première encyclique Pie IX, enseigne Mgr Lefebvre, s'est montré anti-libéral : «On a dit quelquefois du pape Pie IX que pendant les premières années de son règne il s'était montré libéral et puis qu'après, avec l'expérience de l'exercice du pontificat, il avait au contraire été très ferme et s'était révélé être un combattant admirable, surtout évidemment au moment où il a publié son encyclique *Quanta cura* et le fameux *Syllabus*, qui a suscité l'horreur de tous les progressistes et les libéraux de cette époque. Or, ce n 'est pas vrai. C'est une espèce de légende qui a couru, mais elle est fausse. Le pape Pie IX n'a jamais été un libéral. Dès sa première encyclique il se révèle être un homme de foi, combatif et traditionnel» (*C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger*, Ed. Fideliter 1994, p. 42).

La deuxième remarque est que le *Syllabus*, comme nous l'avons vu avec le P. Sarda y Salvany, est le dernier sceau des condamnations du libéralisme

¹⁾ Paroles de Pie IX qui déclarent l'infaillibilité de l'encyclique *Quanta cura* : «En conséquence, toutes et chacune des opinions déréglées et des doctrines rappelées en détail dans ces Lettres, Nous les réprouvons, proscrivons et condamnons de Notre Autorité Apostolique; et Nous voulons et ordonnons que tous les fils de l'Église catholique les tiennent absolument pour réprouvées, proscrites et condamnées» (A. P. IX, Editions de la Bonne Presse, Paris)

par Pie IX.

Certains doutent que le *Syllabus* soit une condamnation infaillible, personnellement je crois que cela est dû à la forte pression du libéralisme, qui affaiblit peu à peu les remparts les plus solides. Le P. Sarda y Salvany nous dit qu'il est une condamnation et qu'il est le sceau de toutes les condamnations antérieures. Il n'y a donc aucun doute sur son infaillibilité pontificale, puisqu'il est l'appendice de l'encyclique *Quanta cura* qui est infaillible (1). Mgr Lefebvre lui aussi parle de l'infaillibilité de l'encyclique *Quanta cura* : «Pie IX, ayant donc exposé les erreurs, conclut, non sans avoir évoqué le fait qu'il parle en vertu de sa charge apostolique. On a beaucoup discuté pour savoir si cette encyclique portait le sceau de l'infaillibilité; il est clair que, pour présenter son *Syllabus*, le Pape a non seulement fait appel à son autorité apostolique, mais a employé les termes utilisés par les papes quand ils voulurent proclamer infailliblement une doctrine» (ibid. p. 218).

En plus, le *Syllabus* implique au moins l'infaillibilité de tous les documents du magistère infaillible de l'Église qu'il contient.

Le P. Sarda y Salvany intitule le chapitre XI de son œuvre : *De la dernière et de la plus solennelle condamnation du libéralisme par le Syllabus*. Parler de solennelle condamnation c'est parler du magistère solennel ou extraordinaire, à moins que le mot *solennelle* ne signifie pas une solennité magistrale et qu'il ne soit qu'une pure clause de style, ce qui serait en matière de condamnation d'erreurs et d'hérésies une absurdité et un contresens. Lorsqu'on parle de condamnation solennelle, il s'agit du magistère infaillible.

De toute façon, la doctrine contenue dans le *Syllabus* est infaillible pour le moins en vertu du magistère infaillible de l'Église sur lequel le *Syllabus* s'appuie. Mgr Lefebvre affirme que : «le *Syllabus* au contraire a été confirmé par les évêques, par les papes, et – nous l'avons vu – par Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei*» (ibid. p. 206).

Une condamnation confirmée par les évêques, et plus encore par les papes jouit de l'infaillibilité du Magistère Ordinaire et Universel de l'Église. Ce qui fait du *Syllabus* une doctrine du Magistère Ordinaire et Universel de l'Église et ainsi lui confère l'infaillibilité.

Léon XIII, dans son encyclique *Immortale Dei*, signale : «Ces doctrines que la raison humaine réprouve et qui ont une influence si considérable sur la marche des choses publiques, les Pontifes romains, nos prédécesseurs,

dans la pleine conscience de ce que réclamait d'eux leur charge apostolique, n'ont jamais souffert qu'elles fussent impunément émises. C'est ainsi que, dans sa Lettre-Encyclique *Mirari Vos*, du 15 août 1832, Grégoire XVI, avec une grande autorité doctrinale, a repoussé ce que l'on avançait dès lors, qu'en fait de religion, il n'y a pas de choix à faire : que chacun ne relève que de sa conscience et peut, en outre, publier ce qu'il pense et ourdir des révolutions dans l'État (...). De la même manière, Pie IX, chaque fois que l'occasion s'en présenta, a condamné les fausses opinions les plus en vogue, et ensuite il en fit un recueil, afin que, dans un tel déluge d'erreurs, les catholiques eussent une direction sûre». L'infaillibilité du *Syllabus* est manifeste, que cela soit par les condamnations antérieures qu'il reprend, *Quanta cura* inclus, ou comme document du magistère ex cathedra du pape seul, bénéficiant de l'infaillibilité qui recouvre *Quanta cura* avec son annexe ou résumé publié conjointement.

Faisant allusion aux condamnations que fit tant de fois Pie IX par ses brefs et allocutions, le P. Sarda y Salvany, prévenant l'argutie libérale et donnant confirmation de la valeur doctrinale infaillible du *Syllabus*, commente : «Cependant le libéralisme pouvait avec une certaine apparence de raison récuser l'autorité de ces déclarations pontificales, parce que toutes avaient été faites dans des documents de caractère purement privé. L'hérésie est toujours sophistique et tenace, elle se raccroche à tous les prétextes et à toutes les excuses pour éluder une condamnation. Un document officiel, public, solennel, d'un caractère général, universellement promulgué, et par conséquent définitif, était donc devenu nécessaire. L'Église ne pouvait refuser cette formelle et décisive parole de son souverain magistère à l'anxiété de ses fils. Elle la leur accorda, et ce fut le Syllabus du 8 décembre 1864.

«(...) Le Syllabus est un catalogue officiel des principales erreurs contemporaines en forme de propositions concrètes, telles qu'on les rencontre dans les auteurs les plus connus parmi ceux qui les ont propagées. On y trouve donc en détail toutes celles qui constituent le dogmatisme libéral. Quoique le libéralisme ne soit nommé que dans une seule de ces propositions, il est certain que la plupart des erreurs mises là au pilori sont des erreurs libérales; et que par conséquent de la condamnation de chacune d'elles résulte la condamnation totale du système» (op. cit., pp. 44-45).

Dans son fameux opuscule déjà mentionné plus haut, *Ou avec Jésus-Christ ou contre Jésus-Christ*, le saint évêque de Pasto, tout comme le P.

Sarda y Salvany, affirme que le *Syllabus* est une condamnation solennelle : «La dernière proposition condamnée dans le *Syllabus* dit ce qui suit : *le Pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne*. Cette proposition étant condamnée comme fausse, il résulte donc que son contraire est vrai, bon, c'est-à-dire que le Pontife romain ne peut ni ne doit se réconcilier ni transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. Le catholicisme, donc, dont le pape est le chef, la tête, ne peut se réconcilier avec le libéralisme, ils sont incompatibles. Cette condamnation solennelle suffit pour servir de preuve à tout catholique» (C. Valderrama, op. cit. pp. 416-417).

Une fois de plus, une condamnation solennelle fait référence au magistère extraordinaire, soit de toute l'Église, soit du pape seul. Dans l'Église la solennité se réfère, en ce qui concerne le magistère, au caractère extraordinaire qu'il possède quand il se prononce sur une doctrine de façon infaillible.

Cela est si vrai que le grand théologien Marin-Solà O. P. distingue entre : "magistère ordinaire universel et magistère solennel de l'Église" comme deux magistères également infaillibles (*La Evolución Homogénea del Dogma Católico*, ed. B.A.C., Madrid 1963, p. 257). Ce qui est l'écho de la distinction que fait le Code de Droit Canonique (1917) dans l'article 1323 : «Il faut croire de foi divine et catholique tout ce qui est dans la parole de Dieu écrite ou dans la tradition divine et ce que l'Église par définition solennelle ou par son magistère ordinaire et universel propose comme divinement révélé»,

Personne ne peut mettre en doute que le libéralisme a été formellement condamné comme étant une erreur qui contredit le dogme et qui pour cela est une hérésie. Le P. Sarda y Salvany l'a laissé très clairement entendre en ces termes : «Oui, le libéralisme, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, a été formellement condamné; si bien que, en outre des motifs de malice intrinsèque qui le rendent mauvais et criminel, il a contre lui, pour tout catholique fidèle, la suprême et définitive déclaration de l'Église qui l'a jugé tel et comme tel l'a anathématisé» (op. cit., p. 36).

Chapitre III

Catholicisme libéral

Le catholicisme libéral, qui est une des formes du libéralisme qui concerne les fidèles, a aussi été condamné parce que, comme le rappelle Mgr Lefebvre : «Réconcilier l'Église avec la Révolution, telle est l'entreprise des libéraux dits catholiques» (*Ils L'ont découronné*, p. 109). Citant le cardinal Billot, il relève le non-sens de cette expression : «Le titre de catholique libéral lui-même est une contradiction dans les termes, une incohérence, puisque "catholique" suppose sujétion à l'ordre des choses humain et divin, tandis que "libéral" signifie précisément émancipation de cet ordre, révolte contre Notre Seigneur Jésus-Christ» (ibid., p. 110).

Beaucoup avant saint Ezequiel Moreno avaient déjà signalé la contradiction du libéralisme catholique : «Il faut convenir, par conséquent, qu'il existe un catholicisme libéral, bien que catholicisme et libéralisme soient choses opposées, et que l'union des deux soit impossible» (C. Valderrama, op. cit., p. 403).

Le catholicisme libéral est une trahison et une véritable apostasie. Mgr Lefebvre le dit tant de fois : «Vous voyez donc déjà qu'il y a dans le catholicisme libéral (terme que j'utilise avec répugnance, parce qu'il est un blasphème) une trahison des principes qui refuse de s'avouer, une apostasie pratique de la Foi dans le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est à juste titre que l'on peut dire : "le libéralisme est un péché" en parlant du libéralisme catholique» (*Ils L'ont découronné*, p. 111).

Le P. Ramière à son tour précise les trois courants en lesquels se divisent les hommes autour des principes doctrinaux : «Ne nous éloignons pas, alors,

du langage qui est en usage, et nous serons certainement compris par tous nos lecteurs, si nous disons que dans le grand débat doctrinal qui s'élève entre les catholiques il y a une droite, une gauche et un troisième parti; ou pour employer une nomenclature plus caractéristique : les conservateurs, les réformateurs et les innovateurs, ou bien les catholiques purs, les libéraux qui se disent catholiques, et les catholiques libéraux» (op. cit., p. 2). Et il termine son œuvre par ces mots qui devraient être gravés en lettres d'or : «Si vous croyez avec l'Église catholique que la véritable félicité de l'homme est en Dieu et en Jésus-Christ, cessez de préconiser un système social qui est basé sur la négation pratique de Jésus-Christ et de Dieu. Soyez entièrement catholiques ou entièrement libéraux, et que n'arrive plus à nos oreilles la manifeste contradiction contenue dans ces discordantes paroles : "catholiques libéraux"» (ibid., p. 178).

Le P. Sarda y Salvany écrit à ce sujet : «Pour ces raisons, le catholicisme d'un grand nombre de personnes en notre temps est un catholicisme libéral, ou, plus exactement, un catholicisme faux. Ce n'est pas le catholicisme, mais un simple naturalisme, un rationalisme pur; c'est en un mot, si une telle expression nous est permise, le paganisme avec le langage et les formes catholiques» (op. cit., p. 28).

Le fond commun du catholique libéral et du libéralisme est le même, c'est-à-dire le naturalisme, le rationalisme, typiques du protestantisme, qui est pur libéralisme. Citons le P. Sarda y Salvany lui-même : «Si l'on considère l'intime essence du libéralisme dit catholique, ou, pour parler plus vulgairement, du catholicisme libéral, on voit que, selon toute probabilité, elle est due uniquement à une fausse interprétation de l'acte de foi. Les catholiques libéraux, si l'on en juge par leurs explications, font résider tout le motif de leur foi, non dans l'autorité de Dieu infiniment vrai et infaillible qui a daigné nous révéler le seul chemin qui peut nous conduire à la béatitude surnaturelle : mais dans la libre appréciation du jugement individuel, estimant telle croyance meilleure que toute autre. Ils ne veulent pas reconnaître le magistère de l'Église comme le seul qui soit autorisé par Dieu à proposer aux fidèle la doctrine révélée et à en déterminer le véritable sens. Bien au contraire, se faisant juges de la doctrine, ils en admettent ce qui leur paraît bon, et se réservent le droit de croire le contraire, toutes les fois que d'apparentes raisons leur sembleront démontrer comme faux aujourd'hui ce qui leur avait paru vrai hier» (op. cit., pp. 24-25). Ici sont décrits les catholiques libéraux d'hier et d'aujourd'hui avec la circonstance aggravante que parmi eux se trouvent les membres de la plus haute hiérarchie de l'Église.

Mais continuons la description : «Au demeurant les catholiques libéraux s'intitulent catholiques, parce qu'ils croient fermement que le catholicisme est la véritable révélation du Fils de Dieu; mais ils s'intitulent catholiques-libéraux ou catholiques-libres, parce qu'ils jugent que ce qu'ils croient ne peut être imposé à eux-mêmes et à personne pour aucun motif supérieur à celui de leur libre appréciation. De telle sorte que, à leur insu, le diable a malicieusement substitué en eux le principe naturaliste du libre examen au principe surnaturel de la foi; d'où il résulte que tout en se figurant avoir la foi des vérités chrétiennes, ils ne l'ont pas, et qu'ils en ont seulement une simple conviction humaine : ce qui est tout différent.

«Il suit de là que, selon eux, leur intelligence étant libre de croire ou de ne pas croire, il en est de même de celle d'autrui. Ils ne voient pas dans l'incrédulité un vice, une infirmité ou un aveuglement volontaire de l'entendement et plus encore du cœur, mais un acte licite, émanant du for intérieur de chacun, aussi maître en ce cas de croire que de nier. Leur horreur de toute pression extérieure physique ou morale, qui prévienne ou châtie l'hérésie découle de cette doctrine, et produit chez eux la haine de toute législation franchement catholique» (ibid., pp. 25-26).

Il est étonnant de voir avec quelle justesse et quelle profondeur ces paroles décrivent le caractère catholique-libéral, son identification avec l'esprit protestant du libre examen naturaliste et rationaliste. Le principe libéral de liberté religieuse (liberté de conscience et des cultes), que Vatican II enseigne comme porte-voix du libéralisme dans l'Église y est aussi dépeint, ainsi que la mise en évidence de l'allergie et de l'horreur que possède l'esprit libéral de toute contrainte, faisant de ceci un principe. «Le libéralisme, vous ai-je dit, (déclare Mgr Lefebvre) fait de la liberté d'action, définie au chapitre précédent comme l'exemption de toute contrainte, un absolu, une fin en soi. Je laisserai au cardinal Billot le soin d'analyser et de réfuter cette prétention fondamentale des libéraux. Le principe fondamental du libéralisme, écrit-il, est la liberté de toute coaction quelle qu'elle soit, non seulement de celle qui s'exerce par la violence et qui ne porte que sur les actes externes, mais aussi de la coaction qui provient de la crainte des lois et des peines, des dépendances et des nécessités sociales, en un mot, des liens de toute nature qui empêchent l'homme d'agir selon son inclination naturelle» (Ils L'ont découronné, p. 39).

Pour les libéraux le tolérantisme – autrement dit : la tolérance érigée en droit, le respect de l'erreur – est un devoir. Le P. Sarda y Salvany y voit déjà le type du libéralisme protestant : «De là aussi, le respect profond avec lequel ils veulent qu'on traite toujours les convictions d'autrui, même les plus opposées à la vérité révélée, car, pour eux, les plus erronées sont aussi sacrées que les plus vraies, puisque toutes naissent d'un même principe également sacré : la liberté intellectuelle. C'est ainsi que l'on érige en dogme ce qui s'appelle *tolérance*, et que l'on édicte à l'usage de la polémique catholique un nouveau code de lois, que ne connurent jamais aux temps passés les grands polémistes du catholicisme. Le premier concept de la foi étant essentiellement naturaliste, il s'en suit que tout son développement successif dans l'individu et dans la société, doit l'être également» (op. cit., p. 26).

Le catholicisme libéral et le libéralisme sont la grande peste de notre temps, disait saint Ezequiel Moreno : «La grande peste libérale nous infectera tous, si nous ne regardons pas l'erreur et l'hérésie avec l'aversion avec laquelle nous devrions les regarder, et si nous ne les combattons pas avec d'autant plus de courage que le mal qu'elles peuvent est grand, par l'influence qu'exerce et le prestige dont jouit la personne qui les enseigne et propage» (C. Valderrama, op. cit., p. 455). Observez bien que le saint évêque qualifie le libéralisme non seulement d'erreur mais aussi d'hérésie. «Les catholiques libéraux sont plus nuisibles et terribles que ceux de la Commune, selon le grand pontife Pie IX» (ibid., p. 450).

«Nous avons déjà vu, et cela est prouvé, que le catholicisme libéral est condamné, et condamnés les catholiques libéraux» (ibid., p. 407).

Mgr Lefebvre, lui non plus, ne cesse de répéter que le libéralisme catholique est condamné : «L'abbé Roussel a rassemblé dans son livre (2) toute une série de déclarations du pape Pie IX condamnant la tentative catholique libérale de marier l'Église et la Révolution» (*Ils L'ont découronné*, p. 119).

²⁾ Libéralisme et catholicisme, rapports présentés à la "Semaine catholique", Rennes, 1926.

Chapitre IV

Combat et intransigeance antilibérale

Le combat et l'intransigeance doctrinale contre l'erreur et l'hérésie libérale, peste de notre époque où manquent les esprits forts et clairvoyants qui dénonceraient et attaqueraient l'erreur avec énergie et vigueur, sans ambages ni hésitations, sans peur et sans concessions, ne sont pas facultatifs : ils sont donc un devoir.

Il faut combattre le libéralisme, sinon le mal nous fera succomber, puisque comme nous le signale saint Ezequiel Moreno : «Nombreux, très nombreux sont ceux qui ont déjà bu le venin sans le sentir, et qui écrivent en libéraux, parlent en libéraux, et agissent en libéraux, alors qu'ils se trouvaient avant dans le camp des idées saines» (C. Valderrama, op. cit., p. 424).

L'erreur et l'hérésie libérales doivent être combattues avec vigueur : «Tous nous avons le devoir de défendre notre foi de manière licite comme chacun le peut, et de lutter contre le libéralisme, d'empêcher sa propagation et de mettre fin, si cela est possible, à ses doctrines et à ses œuvres» (ibid., p. 424).

Le saint évêque incite à l'intransigeance, aujourd'hui combattue et proscrite : «L'intransigeance doctrinale est le principe fondamental de l'Église, parce que là où la vérité est manifeste, son contraire, qui est l'erreur, est absolument exclu. Et comme la vérité est intègre, absolue, elle n'accepte pas la plus petite transaction, ni la plus petite tolérance. Pour cela entre le catholicisme, qui est la vérité, et le libéralisme, qui est une erreur, il ne peut y avoir de

conciliation, ni le fameux pont sur l'abîme qui les séparent» (ibid., p. 456).

Ainsi parlent les saints, sans hésitations et sans accommodements avec le mal et l'erreur : «Le premier intransigeant qui se présente sans être rigoriste est Notre Seigneur Jésus-Christ (...). Après se sont présentés au fil des siècles, et à toutes les époques, des hommes dotés d'une sublime intransigeance, qui ont soutenu la foi en toute son intégrité, et la morale chrétienne dans toute sa pureté. Les papes ont été les plus intransigeants, et aujourd'hui encore sort toujours de leur bouche l'énergique, le fameux et intransigeant *Non Possumus*, lorsqu'on leur parle de se concilier et de transiger avec les ennemis de Dieu et du Saint-Siège» (ibid., pp. 436-437).

Malheureusement aujourd'hui nous ne pouvons pas en dire autant de Jean-Paul II qui fait tout le contraire de ses prédécesseurs, jusqu'à Pie XII inclus.

La neutralité est également exclue pour le catholique : «Cet état neutre, ce poste moyen, en lequel veulent rester certains catholiques est une illusion, une chimère, une erreur complète, parce qu'il n'a jamais existé et n'existera jamais. Ainsi l'a déclaré formellement Jésus-Christ dans son évangile quand Il dit : *celui qui n'est pas avec moi est contre moi*. Certains ont voulu opposer à cette sentence cette autre qui se lit dans saint Luc : celui qui n'est pas contre vous, est pour vous; Cornelius a Lapide et tous les commentateurs disent qu'il n'y a pas opposition entre elles, parce que la dernière doit s'entendre de la manière suivante : celui qui en rien n'est contre vous, est pour vous. Ceci ne se vérifie pas dans la neutralité en religion, et pour cela il en résulte toujours que celui qui n'est pas avec Jésus-Christ est contre Lui» (ibid., p. 414).

Encore plus, dit saint Ezequiel Moreno citant Donoso Cortès : «Toute question politique entraîne en soit une question métaphysique et religieuse» (ibid., p. 401).

La neutralité religieuse est une invention de la maçonnerie libérale, elle n'a jamais existé. C'est toujours la religion qui divise ou unit les hommes, c'est pourquoi Jésus-Christ a dit qu'Il était un signe de contradiction.

La religion a toujours été la base de la culture et de la civilisation, seuls l'athéisme moderne et le libéralisme judéo-maçonnique protestant le nient aujourd'hui. Le P. Ramière montre comment la religion est la base de toute société : «Ainsi dans le monde barbare comme dans le monde civilisé, tous

les hommes ont toujours été d'accord pour rechercher la garantie des institutions sociales dans les croyances religieuses... jamais il ne s'est fondé un État sans que la religion ne lui serve de base» (op. cit., p. 13).

Il est temps de dire avec saint Ezequiel, contre les catholiques libéraux et toute la mentalité libérale du pacifisme, de la tolérance et de la neutralité : «Cela suffit, ces neutres sont jugés par Jésus-Christ selon la sentence qu'Il a donnée contre eux : qui n'est pas avec moi est contre moi» (C. Valderrama, op. cit., p. 416). Car «la vérité, en effet, dit le P. Ramière, a un ennemi plus mortel que l'erreur, c'est l'indifférence» (op. cit., p. 16).

La charité aussi abondante dans la bouche des libéraux que la bave, n'est pas la vraie car «la charité que prêchent tant le libéralisme que ses sectaires, est seulement une tolérance absurde et criminelle, que jamais nous ne posséderons, si Dieu nous en garde» (ibid., p. 426).

La ligne de conduite de ceux qui aiment la vérité est, pour le P. Ramière, la suivante : «Le programme, alors, des catholiques purs peut se résumer en quatre principes : conservation énergique de la doctrine catholique; refus aussi énergique des erreurs modernes; acceptation, basée sur la confiance, des événements que la Providence a permis; et emploi résolument appliqué à cet usage des véritables progrès matériels que les sociétés modernes ont réalisés» (ibid. p. 3).

La Révolution libérale de 1789 a été condamnée avec ses principes, nous dit saint Ezequiel : «... La Déclaration des droits de l'homme fut condamnée par Pie VI quand apparut en France la Révolution (...) Sont, alors, condamnés les principes créés par la révolution du siècle passé, base et fondement du nouveau droit. Jamais l'Église n'a eu ni n'aura autre chose que condamnation pour les principes de 89, pour les idées modernes, pour le nouveau droit, basé sur les funestes droits de l'homme» (C. Valderrama, op. cit., p. 399).

Les fameux droits de l'homme, produits du libéralisme, sont donc condamnés, nous venons de le voir; ces droits sont le fondement du nouveau droit contraire au droit chrétien et au droit naturel.

De ces droits de l'homme nés de la révolution libérale, saint Ezequiel manifeste la source rationaliste, et de ce fait contraire à la doctrine de l'Église : «L'Église Catholique enseigne, et les auteurs catholiques défendent, que la Déclaration des droits de l'homme est née du rationalisme; que celui-ci

proposa les dits droits en théorie, et que la révolution les mit en pratique, les appliquant en politique au gouvernement des peuples. Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei* dit ceci : "Mais ce pernicieux et déplorable goût de nouveauté que vit naître le XVIe siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. **C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier,** comme les principes et les fondements d'un droit nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel"» (ibid., p. 399).

Cette Révolution est celle qui triomphe actuellement dans l'Église même grâce au concile Vatican II où dominait le libéralisme hérétique et apostat qui aujourd'hui détruit l'Église et ses fondements.

Que Vatican II fut un concile libéral et qu'il fut la Révolution de 1789 dans l'Église, c'est le cardinal Suenens qui l'affirme! Mgr Lefebvre le cite: «Le Concile, c'est 1789 dans l'Église, déclara le Cardinal Suenens (...). Le Concile, dit ouvertement Joseph Ratzinger, a été un "Contre Syllabus" en opérant cette réconciliation de l'Église et du libéralisme...» (Ils L'ont découronné, p. XIII et XIV).

Si le libéralisme est une hérésie, s'il est un péché contre la foi, alors qu'est-ce qu'un concile comme Vatican II, qui est la Révolution Française dans l'Église? Rien de moins qu'un concile révolutionnaire, libéral et hérétique. Et nous en subissons actuellement les conséquences. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mgr Lefebvre: «Que fut, en effet, essentiellement, la Révolution de 1789? Ce fut le naturalisme et le subjectivisme du protestantisme, réduits en normes juridiques et imposés à une société encore catholique. De là la proclamation des droits de l'homme sans Dieu, de là l'exaltation de la subjectivité de chacun aux dépens de la vérité objective, de là la mise sur le même niveau de toutes les "fois" religieuses devant le droit, de là enfin l'organisation de la société sans Dieu, en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ. Un seul mot désigne cette théorie monstrueuse: le LIBÉRALISME» (ibid., p. XIV).

Et ceci n'est pas autre chose que l'hérésie et l'apostasie, comme l'indique le P. Ramière en parlant de la liberté de perdition du libéralisme : «Investir tant d'iniquités de la majesté du droit et les couronner de l'auréole du progrès, c'est évidemment proclamer la proscription de l'homme-Dieu et fonder sur

l'antichristianisme l'édifice de la société moderne» (op. cit., p. 19).

C'est pour cela que, dans le titre de son livre – qui de plus a pour sous-titre Du libéralisme à l'apostasie, la tragédie conciliaire –, Mgr Lefebvre dit de manière très juste «ils L'ont découronné» en se référant à Jésus-Christ Roi.

N'oublions pas le grand avertissement que fit le P. Sarda y Salvany à l'intention du clergé, et donc de la hiérarchie de l'Église à tous les niveaux : «Le prêtre apostat est le premier facteur que recherche le Diable pour réaliser son œuvre de rébellion. Il a besoin de la présenter aux regards des gens avec quelque apparence d'autorité; or, rien ne le sert autant sous ce rapport que le contreseing d'un ministre de l'Église. Et comme malheureusement il se trouve toujours dans cette sainte Église, des ecclésiastiques corrompus dans leurs mœurs, corruption par où l'hérésie chemine le plus communément; ou bien aveuglés par l'orgueil, cause très fréquente aussi d'erreur, il en résulte que l'Esprit mauvais, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, a eu de tout temps à sa disposition des apôtres et des fauteurs, parmi le clergé» (op. cit., p. 149).

Sages paroles qui révèlent la triste réalité de la corruption spirituelle qui mène à l'apostasie. C'est un fait qu'aujourd'hui la haute hiérarchie de l'Église catholique est occupée par des ministres libéraux, dont le libéralisme mène actuellement à l'apostasie.

Et le P. Sarda y Salvany se demande : «Peut-il y avoir des ministres de l'Église catholique entachés de libéralisme ? Oui, ami lecteur, hélas oui ! Il peut malheureusement se rencontrer des ministres de l'Église qui soient libéraux exaltés, libéraux modérés ou entachés de libéralisme, exactement comme des séculiers» (ibid., p. 148). Ceci est la vérité, si dure soit-elle, mais c'est ainsi. La réalité et la vérité des faits ne se discutent pas.

Ne soyons donc pas surpris de nous voir en pleine hérésie grâce au libéralisme, car nous ne nous lasserons jamais de le dire, le libéralisme est une hérésie, et il est condamné en tant que tel par l'Église.

C'est pour cela même que, avec son génie propre, le P. Castellani affirme : «Le cardinal Newman a réussi, lorsqu'il a appelé la nouvelle théologie "christianisme libéral", car avant d'être une doctrine économique ou politique, le libéralisme est une hérésie et, quand elle contamine le clergé, elle provoque une théologie qui semble purifier la foi des mythes, mais qui en réalité réduit le christianisme à la mythologie…» (*Psicologia Humana*, Ed.

Janja, Mendoza, Argentina, 1997, p. 312).

Quelques explications

Il convient de donner quelques explications relatives à ce que n'est pas le libéralisme, afin d'éviter des obstacles qui lui font perdre cette essence hérétique, en confondant ou associant le libéralisme à des choses qui ne sont pas le libéralisme ou à des aspects purement accidentels.

En premier lieu le libéralisme n'est pas une forme de gouvernement dit saint Ezequiel : «Les véritables catholiques ne confondent pas, et ne peuvent confondre le libéralisme avec une quelconque forme de gouvernement, après que le Pontife romain dans son encyclique *Immortale Dei* ait dit et enseigné ce qui suit : "Entre les différentes formes de gouvernement, aucune n'est répréhensible en elle-même, tant qu'elle ne contient aucun élément qui répugne à la doctrine catholique..." L'Église catholique, comme nous le voyons, accepte toutes les formes de gouvernement, mais n'en confond aucune avec le libéralisme politique, parce que celui-ci est plus qu'une forme et se différencie parfaitement d'elles. Le républicanisme est une forme et rien de plus qu'une forme; le libéralisme politique est autre chose, qui n'est pas une forme, puisqu'il peut se trouver uni à toutes les formes, et peut aussi bien ne se trouver en aucune d'elles» (C. Valderrama, op. cit., p. 397).

Le P. Sarda y Salvany dans le chapitre *D'une chose qui ressemble au libéralisme et qui ne l'est pas, et d'une autre qui est le libéralisme quoiqu'elle ne lui ressemble pas,* dit : «En premier lieu, les formes politiques de quelque nature qu'elles soient, si démocratiques ou populaires qu'on les suppose, ne sont pas *d'elles-mêmes (ex se)* le libéralisme. Chaque chose est ce qu'elle est; les formes sont des formes, et rien de plus. République unitaire ou fédérale, démocratique, aristocratique, ou mixte, gouvernement représentatif ou mixte, avec plus ou moins de prérogatives du pouvoir royal, c'est-à-dire avec le maximum ou le minimum de roi que l'on veut faire entrer dans la mixture; monarchie absolue ou tempérée, héréditaire ou élective, rien de tout cela n'a *de soi* (remarquez bien ces mots *de soi*) rien à avoir avec le libéralisme. Ces

³⁾ Note: toute autorité vient de Dieu et tient de Lui son origine et son principe; à cause de cela, la souveraineté du peuple, tant louée aujourd'hui comme source de toute autorité dans la démocratie moderne, est une hérésie libérale.

gouvernements peuvent être parfaitement et intégralement catholiques. S'ils acceptent au-dessus de leur propre souveraineté, la souveraineté de Dieu, s'ils confessent l'avoir reçue de lui (3) et s'ils en soumettent l'exercice à la règle inviolable de la loi chrétienne; s'ils tiennent pour indiscutable dans leurs parlements tout ce qui est défini par cette loi; s'ils reconnaissent comme base du droit public la suprématie morale de l'Église et son droit absolu dans toutes les choses qui sont de sa compétence, de tels gouvernements sont véritablement catholiques, et le plus exigeant ultramontanisme ne peut rien leur reprocher, parce qu'ils sont vraiment ultramontains» (op. cit., pp. 48-49).

Car ce qui fait qu'un gouvernement est réellement catholique, c'est que ses lois et sa politique se basent sur les principes de la doctrine catholique : «Un gouvernement quelle que soit sa forme est catholique si sa constitution, si sa législation et sa politique sont basées sur des principes catholiques; il est libéral s'il base sa constitution, sa législation et sa politique sur des principes rationalistes. Ce n'est point l'acte de légiférer accompli par un roi dans la monarchie, par le peuple dans une république, ou par tous deux ensembles dans les formes mixtes, qui constitue la nature essentielle d'une législation ou d'une constitution. Ce qui la constitue c'est que tout y porte ou n'y porte pas le sceau immuable de la foi et soit ou non conforme à ce que la loi chrétienne commande aux États comme aux individus» (ibid. p. 50).

Il s'ensuit qu'un gouvernement vraiment catholique n'a aucun besoin de concordats avec l'Église, à condition qu'il reconnaisse de plein droit la loi de l'évangile, sans plus.

«Il existe en revanche, continue le P. Sarda y Salvany, une chose qui est bien réellement le libéralisme, quoiqu'elle n'en ait pas les apparences. Supposez une monarchie absolue comme celle de la Russie, ou de la Turquie, si vous aimez mieux; ou bien encore un de ces gouvernements conservateurs d'aujourd'hui, et le plus conservateur qui se puisse imaginer; supposez que la constitution et la législation de cette monarchie ou de ce gouvernement conservateur soit basées sur le principe de la volonté libre du roi ou sur celui de la volonté libre de la majorité conservatrice, au lieu de l'être sur les principes du droit catholique, sur l'indiscutabilité de la foi, ou sur le respect rigoureux des droits de l'Église; cette monarchie et ce gouvernement conservateur sont parfaitement libéraux et anti-catholiques» (ibid., p. 51).

Pour «éviter les équivoques qui favorisent l'erreur plus que tout le

reste», Sarda y Salvany ajoute l'importante explication suivante : «Nous avons dit que les formes de gouvernement démocratiques ou populaires, pures ou mixtes, ne sont pas libérales de soi, *ex se*, et nous croyons l'avoir suffisamment démontré. Cependant, ce qui spéculativement ou abstraitement parlant, est une vérité, ne l'est pas au même degré en pratique, c'est-à-dire, dans l'ordre des faits, que doit toujours et surtout avoir devant les yeux le polémiste catholique. En effet : quoique, considérées en elles-mêmes, ces formes de gouvernements ne soient pas libérales, elles le sont dans notre siècle, étant donné que la révolution moderne, qui n'est pas autre chose que le libéralisme en action, ne nous les présente que basées sur ses doctrines erronées» (ibid. p. 53).

Chapitre V

Condamnation des Papes

Le libéralisme connaît presque deux siècles de condamnations par les papes.

De Pie VI jusqu'à Pie XII le libéralisme a été condamné, c'est-à-dire depuis l'éclosion de la Révolution française jusqu'à l'apparition du concile Vatican II. Le libéralisme est condamné dans toutes ses erreurs, qu'il brandit comme les tentacules d'un même corps.

Léon XIII fut un de ceux qui condamnèrent le libéralisme de la façon la plus formelle et la plus explicite, dit l'illustre professeur de Salamanque Enrique Gil Robles : «Plus déterminante et explicite est l'encyclique *Libertas*, du 20 juin 1888, dans laquelle le souverain pontife condamne, sans distinction de degrés et d'espèces, le libéralisme par ces mots : "mais il y a beaucoup d'imitateurs de Lucifer, qui crient comme lui : je ne servirai pas, et qui sous le nom de liberté défendent une licence absurde. Tels sont les hommes de ce système si étendu et puissant que, détournant le nom de liberté, ils s'appellent eux-mêmes libéraux"» (*Tratado de Derecho Politico*, ed. Afrodisio Aguado S. A., Madrid 1961, p. 179).

A Léon XIII, dit Gil Robles, «l'on doit ce que nous voulons appeler les encycliques intègres et systématiques contre le libéralisme. En effet, elles le considèrent et le comprennent dans son ensemble et selon l'ordre logique des vérités contraires à cette erreur et des négations hérétiques qu'il contient» (ibid. p. 179).

Le libéralisme est condamné en tant que libéralisme, Révolution, liberté de conscience, de culte, de presse, d'opinion, libertés modernes, nouveau droit, séparation Église-État, car il est une seule erreur sous diverses facettes.

Voici les condamnations successives des Papes :

1) Pie VI (1775-1799), Allocution au Consistoire ,9.3.1789 :

«Les décrets rendus par les États-généraux de la nation française attaquent et bouleversent la religion; ils usurpent les droits du Siège apostolique; ils violent les traités conclus solennellement. Et parce que ces sortes de maux ont pour origine les fausses doctrines contenues par des écrits empoisonnés et corrupteurs, circulant de main en main, ç'a été pour donner un cours plus libre et plus étendu à la publicité de ces principes contagieux, pour en faciliter l'impression, qu'un des premiers décrets de cette Assemblée assure à chacun la liberté de penser comme il lui plaît, même en matière religieuse, et de manifester sa pensée au dehors avec impunité, et prononce qu'aucun homme ne peut-être lié par des lois qu'il n'ait consenties.»

Lettre Quod Aliquantum 10.3.1791:

«Malgré des principes généralement reconnus dans l'Église, l'Assemblée Nationale s'est attribué la puissance spirituelle lorsqu'elle a fait tant de nouveaux règlements contraires au dogme et à la discipline. Mais cette conduite n'étonnera pas ceux qui observeront que l'effet nécessaire de la constitution décrétée par l'assemblée est d'anéantir la religion catholique et, avec elle, l'obéissance due aux rois. C'est dans cette vue qu'on établit, comme un droit de l'homme en société, cette liberté absolue qui non seulement assure le droit de n'être pas inquiété sur ses opinions religieuses, mais qui accorde encore cette licence de penser, de dire, d'écrire et même de faire imprimer impunément en matière de religion tout ce que peut suggérer l'imagination la plus déréglée; droit monstrueux qui paraît cependant résulter à l'Assemblée de l'égalité et de la liberté naturelles à tous les hommes.»

Encyclique Adeo Nota, 23.4.1791

«Il est inutile de parler ici en détail de toutes les délibérations qui ont été prises par l'assemblée du Comtat. Il Nous suffit de rappeler :

1) les 17 articles sur les droits de l'homme qui ne sont qu'une répétition fidèle de la déclaration faite par l'Assemblée Nationale de France de ces

mêmes droits, si contraires à la religion et à la société, et que l'Assemblée du Comtat n'a adoptés que pour en faire la base de sa nouvelle constitution.»

Allocution au Consistoire, 17.6.1793

«On avait décrété que chacun serait libre d'exercer la religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient également au salut éternel; et cependant la seule religion catholique était proscrite.»

2) Pie VII (1800-1823), Lettre apostolique *Post Tam Diuturnas*, 29.4.1814

«Un nouveau sujet de peine dont Notre cœur est encore plus vivement affligé, et qui, Nous l'avouons, Nous cause un tourment, un accablement et une angoisse extrême, c'est le 22e article de la constitution. Non seulement on y permet la liberté des cultes et de conscience, (...) mais on promet appui et protection à cette liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on nomme les cultes. Il n'est certes pas besoin de longs discours, Nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque l'Épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise, non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : "Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai, absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte le professe réellement."»

3) Grégoire XVI (1831-1846), Encyclique Mirari Vos, 15.8.1832

«De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fausse et absurde ou plutôt ce délire, qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions.

- (...) Eh! "quelle mort plus funeste pour les âmes, que la liberté de l'erreur!" disait saint Augustin.
- (...) ces hommes déloyaux qui, brûlant d'une passion sans règle et sans frein pour une liberté qui ose tout, s'emploient tout entier à renverser et à détruire tous les droits de l'autorité souveraine, apportant aux peuples la servitude sous les apparences de la liberté.»

Encyclique Singulari Nos, 25.6.1834

«Nous avons défini dans Nos Lettres susdites : la soumission due au pouvoir; la déplorable contagion de l'indifférentisme dont il faut préserver les peuples; la barrière à opposer à la licence effrénée des opinions et de la parole; enfin la condamnation de la liberté absolue de conscience.»

4) Pie IX (1846-1878), Encyclique Quanta Cura, 8.12.1864

«Et contre la doctrine de la Sainte Écriture, de l'Église et des Saints Pères, ils affirment sans hésitation que : "la meilleure condition de la société est celle où on ne reconnaît pas au pouvoir le devoir de réprimer par des peines légales les violations de la loi catholique, si ce n'est dans la mesure où la tranquillité publique le demande". A partir de cette idée tout à fait fausse du gouvernement des sociétés, ils ne craignent pas de soutenir cette opinion erronée, funeste au maximum pour l'Église catholique et le salut des âmes, que Notre Prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, qualifiait de délire : "La liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme. Ce droit doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien organisée. Les citoyens ont droit à l'entière liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions quelles qu'elles soient, par les moyens de la parole, de l'imprimé ou toute autre méthode sans que l'autorité civile ni ecclésiastique puisse lui imposer une limite."»

Syllabus, 8.2.1864 (appendice de *Quanta Cura*) Condamnation des propositions suivantes :

Prop. 15 : «Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'à la lumière de la raison, il aura regardée comme vraie.»

- Prop. 16 : «Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel, dans le culte de n'importe quelle religion.»
- Prop. 17 : «Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent d'aucune façon dans la véritable Église du Christ.»
- Prop. 18 : «Le protestantisme n'est rien d'autre qu'une forme différente de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Église catholique.»
- Prop. 55 : «L'Église doit être séparée de l'État et l'État séparé de l'Église.»
- Prop. 77 : «A notre époque, il n'y a plus intérêt à ce que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.»
- Prop. 78 : «Aussi doit-on des éloges à certains pays catholique,s où la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.»
- Prop. 79 : «En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement n'importe quelles opinions et n'importe quelles pensées, conduisent plus facilement les peuples à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'*Indifférentisme*.»
- Prop. 80 (et dernière) : «Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne.»

Allocution du 18 juin 1871

- «L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion, et ces maximes pernicieuses qu'on appelle catholiques-libérales, voilà, oui voilà les vraies causes de la ruine des États, et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la révolution, que la Commune même!
- «(...) J'ai toujours condamné le libéralisme catholique [puis, levant les mains et les agitant, il ajouta avec vivacité et avec force] et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait.»

5) Léon XIII (1878-1903), Encyclique *Quod apostolici*, 28.12.1878

«Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fût attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le pape Pie VI, d'heureuse mémoire, dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines…»

Encyclique Diuturnum Illud, 29.6.1881

«C'est de cette hérésie *[la Réforme]* que naquirent, au siècle dernier, la fausse philosophie et ce qu'on appelle le droit moderne, la souveraineté du peuple, et cette licence sans frein en dehors de laquelle beaucoup ne savent plus voir de vraie liberté.»

Encyclique Immortale Dei, 1.11.1885

«Chacun relève si bien de lui seul qu'il n'est d'aucune façon soumis à l'autorité d'autrui : il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il lui plaît, personne n'a le droit de commander aux autres. (...) il s'ensuit que l'État ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune religion, n'est pas tenu de rechercher quelle est la seule vraie entre toutes, ni d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser une principalement; mais qu'il doit leur attribuer à toutes l'égalité de droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre de se faire juge de toute question religieuse, chacun sera libre d'embrasser la religion qu'il préfère ou de n'en suivre aucune, si aucune ne lui agrée. De là découlent nécessairement la liberté sans frein de toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, la licence sans bornes et de penser et de publier ses pensées.»

Encyclique Libertas praestantissimum, 20.6.1888

«...Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : je ne servirai pas, poursuivent sous le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés Libéraux.

«...examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, la liberté des cultes...

«...Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme liberté de conscience...

«...en ce qui touche la tolérance, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le Libéralisme. (...) ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église (...) croit de son devoir de protester, sans relâche contre une tolérance si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands promoteurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés, quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté (...)

«Mais afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que, par conséquent, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est abus de la liberté et révolte; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du Libéralisme. On peut, du reste, en distinguer plusieurs espèces; car il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.

«S'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la fois, sans nul doute, la plus grande dépravation de la liberté et la pire espèce de Libéralisme. C'est sur elle que doivent tomber sans restriction tous les blâmes que nous avons jusqu'ici formulés.»

6) Saint Pie X (1903-1914), Allocution au Consistoire *Gravissimum apostolici*, 21.2.1906

«Mais l'offense infligée naguère à l'Église et à Nous est si grave et si violente que Nous ne pouvons la passer sous silence, et, le voudrions-Nous, Nous ne pourrions la taire sans manquer à notre devoir (...)

«Il s'agit, Vénérables Frères, de séparer violemment l'État de l'Église. Donc, telle qu'elle est, elle tend au mépris du Dieu éternel et Très-Haut, puisqu'elle affirme qu'aucun culte ne lui est dû par l'État. Or, Dieu n'est pas seulement le seigneur et le maître des hommes considérés individuellement, mais il l'est aussi des nations et des États; il faut donc que ces nations et ceux qui les gouvernent le reconnaissent, le respectent et le vénèrent publiquement.»

Encyclique Vehementer Nos, 11.2.1906

«Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur.

«Basée en effet sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu; car le Créateur de l'homme est aussi le Fondateur des sociétés humaines, et il les conserve dans l'existence comme il nous y soutient. Nous lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer.

«En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie…»

Décret Lamentabili sane exitu, 3.7.1907

Proposition 65 condamnée : «Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science à moins de se transformer en un certain christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.»

Lettre Notre charge apostolique, 25.8.1910

«Notre charge apostolique Nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique, de préserver les fidèles des

dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant, qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes, mais funestes. Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du XVIIIe siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées; telles sont encore aujourd'hui les théories du Sillon.»

6) Benoît XV (1914-1922), Lettre Anno Iam Exeunte, 7.3.1917

«Depuis les trois premiers siècles et les origines de l'Église, au cours desquels le sang des chrétiens féconda la terre entière, on peut dire que jamais l'Église ne courut un tel danger que celui qui se manifesta à la fin du XVIIIe siècle. C'est alors, en effet, qu'une Philosophie en délire, prolongement de l'hérésie et de l'apostasie des Novateurs, acquit sur les esprits une puissance universelle de séduction et provoqua un bouleversement total, avec le propos déterminé de ruiner les fondements chrétiens de la société, non seulement en France, mais peu à peu en toutes les Nations.

«Ainsi, comme on faisait profession de foi de rejeter publiquement l'autorité de l'Église, et qu'on avait cessé de tenir la Religion pour la gardienne et la sauvegarde du droit, du devoir et de l'ordre dans la cité, on se plut à placer dans le peuple, et non en Dieu, l'origine du pouvoir; à prétendre qu'entre les hommes l'égalité de nature entraîne l'égalité des droits; que l'argument du bon plaisir définit ce qui est permis, en exceptant ce qu'interdirait la loi; que rien n'a force de loi s'il n'émane d'une décision de la multitude; et, ce qui surpasse tout, à se prévaloir de la liberté de penser en fait de religion, et même de publier, tout ce que l'on veut, sous le prétexte qu'on ne nuit à personne.»

7) Pie XI (1922-1939), Encyclique Quas Primas, 11.12.1925

«C'est à Notre tour de pourvoir aux nécessités des temps présents, d'apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine. Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ Roi. La peste de notre époque, c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles.

«Comme vous le savez, Vénérables Frères, ce fléau n'est pas arrivé à sa maturité en un jour; depuis longtemps, il couvait au sein des États. On commença, en effet, par nier la souveraineté du Christ sur toutes les nations; on refusa à l'Église le droit – conséquence du droit même du Christ – d'enseigner le genre humain, de promulguer des lois, de gouverner les peuples en vue de leur béatitude éternelle. Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans aucune honte, on la plaça au même niveau.»

8) Pie XII (1939-1958), Sermon de la Vigile de Noël *Negli Ultimi*, 24.12.1945

«Un libéralisme suranné voulut créer l'unité sans l'Église et contre l'Église au moyen de la culture laïque et d'un humanisme sécularisé. Ça et là, fruit de son action dissolvante et en même temps en opposition avec lui, lui succéda le totalitarisme.»

Récapitulation

Ainsi est prouvée la constante condamnation du libéralisme par le magistère de l'Église, durant presque deux siècles, jusqu'au désastreux Concile Vatican II qui fit faire volte-face à la tradition de l'Église, donnant ainsi libre cours au libéralisme dans l'Église.

Aujourd'hui nous en subissons les conséquences, sans nous en rendre compte et sans les combattre efficacement. En ne diagnostiquant point une maladie, on ne peut doser exactement le remède afin de tuer le mal. Si le libéralisme n'est pas combattu dans son essence hérétique, comme une hérésie, tout ce que l'on dira de lui seront de belles paroles, mais qui ne donneront pas le coup mortel.

Le libéralisme est la matière première, la base, de toutes les erreurs modernes : Protestantisme, Sillonisme, Progressisme, Socialisme, Communisme, affirme Mgr Lefebvre (4).

⁴⁾ Cfr. C'est moi , l'accusé, qui devrais vous juger, p. XXI.

Le libéralisme c'est le Naturalisme, le Rationalisme, le Laïcisme, le Modernisme.

Le libéralisme est le fondement du modernisme, et le modernisme est – la définition est de saint Pie X dans son encyclique *Pascendi* – la conjonction de toutes les hérésies. Ainsi s'explique la question du P. Ramière qui donne une vision profonde de ce que le libéralisme implique : «N'est-il pas évident en effet, que toutes les doctrines erronées, pour différentes et opposées qu'elles soient entre elles, l'athéisme, le déisme, le rationalisme, le protestantisme, l'indifférentisme, le plus dédaigneux et le plus ardent fanatisme, se réunissent aujourd'hui sous la bannière du libéralisme, en une immense armée pour proclamer la proscription des droits de Jésus-Christ, et nier sa Royauté sociale ? N'est-ce pas la vérité que cette erreur a, chez les croyants mêmes, un pouvoir de séduction incomparablement plus grand que toutes les autres erreurs ?» (*Les Doctrines romaines...*, p. 40)

Le libéralisme engendre le Modernisme : «Libéralisme, lequel à son tour engendra d'un côté le modernisme et d'un autre le communisme» (P. Castellani, *Cristo ¿ vuelve o no vuelve ?*, p. 172), modernisme, qui est, dit très bien le P. Castellani, un naturalisme religieux, et qui sera précisément la religion idolâtre de l'Antéchrist, la fausse religion d'un christianisme adultéré : «J'ai insisté dans ce livre sur le "naturalisme religieux," ou "modernisme", comme religion de l'Antéchrist, à cause de ce que j'ai étudié, et de ce qui SE VOIT; ceci ne veut pas dire exclure ou méconnaître d'autres éléments de "l'armée de l'Antéchrist", comme la magie et le satanisme (évoqués dans l'Apocalypse sous le nom de sorciers), lesquels ont pour capitaine la Deuxième Bête, non moins que la Maçonnerie et la conspiration judéofinancière, tant dénoncée aujourd'hui» (*El Apokalypsis*, p. 340).

Le libéralisme, avec sa liberté des cultes et de conscience, proclame l'apostasie légale de la société. Le Pape Léon XIII le dit dans sa lette *E giunto* du 19 juillet 1889 à l'Empereur du Brésil : «Nous avons démontré combien est erronée la doctrine de ceux qui sous le nom séducteur de liberté de culte, proclament l'apostasie légale de la société, l'éloignant ainsi de son auteur divin.» Pour cela le libéralisme qui inspira la Liberté religieuse, affirme Mgr Lefebvre dans son livre, *Ils L'ont découronné* (p. 198), nous conduit à l'apostasie. La grande apostasie annoncée par l'Écriture Sainte pour la fin des temps, pour les temps apocalyptiques qui auront lieu avant la parousie, et qui amènera le règne de l'Antéchrist, règne de fausse paix et prospérité, faux règne éphémère.

Le libéralisme nous mène à l'apostasie des Nations que nous vivons, et peu le voient clairement. Avec un grand courage et une force d'esprit exceptionnelle, Mgr Lefebvre l'a relevé : *«Du libéralisme à l'apostasie*, tel est donc le thème de ces chapitres. Certes, vivre en un temps d'apostasie n'a en soi rien d'exaltant !» (Ibid., p. XV).

Conclusion

Le libéralisme est condamné par l'Église, il est un péché contre la foi. Il est une hérésie qui nie la souveraineté sociale de Jésus-Christ ou Royauté du Christ Roi sur les Nations.

Le libéralisme nie ainsi le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, la soumission des Nations au Christ Roi et à son Église, il nie la royauté sociale de Jésus-Christ. Quelle hérésie plus grande que celle-ci! Celui qui ne le voit pas n'est pas catholique.

La conséquence du libéralisme, ou son fruit, est de détrôner le Christ Roi. Et ceci est l'apostasie universelle des Nations.

C'est la grande apostasie annoncée, prophétisée par les Écritures pour la fin des temps, pour les temps apocalyptiques avant la parousie ou seconde venue du Christ Roi en gloire et majesté. Avant laquelle il y aura un faux règne, règne d'un faux Christ ou Antéchrist qui sera détruit par la parousie ou présence du Seigneur.

Le libéralisme est au centre du combat de Titans entre le Christ et Satan, entre l'Église et la Contre-Église ou Synagogue de Satan, entre le Catholicisme et le Judaïsme, entre la Tradition et la Révolution, ou si l'on veut entre l'Intégrisme et le Libéralisme.

Le libéralisme intronise la révolution, ceci est l'ancien et permanent *Non serviam* de Satan et des autres anges apostats, n'acceptant pas que le Christ Roi règne. La consommation du libéralisme, c'est l'apostasie pure et simple, et le règne de l'Antéchrist sera son couronnement et son sommet.

Le libéralisme favorise en conséquence le Nouvel Ordre Mondial, une rénovation (révolution) par le feu de la haine envers le Christ Roi, comme

nous pouvons le voir et le lire dans les sigles que la maçonnerie utilise, profanant les lettres de la Croix : INRI qui, au lieu de signifier *Iesus Nazarenus Rex Iudeorum* (Jésus de Nazareth Roi des Juifs), signifient pour la Maçonnerie *Igne Natura Renovatur Integra* (par le feu la nature se renouvellera intégralement) ou en d'autres termes ce que nous pouvons appeler le Nouvel Age de l'Antéchrist, aujourd'hui préconisé partout.

Le libéralisme engendre le communisme et le modernisme, qui est un naturalisme religieux qui sera la fausse religion du christianisme adultéré au service de l'Antéchrist.

Niant la Royauté sociale de Jésus-Christ, le libéralisme nie son droit et les droits de son Église, et proclame les droits de l'homme, les faux droits de l'homme moderne. Il nie les droits de Dieu et proclame les droits de l'homme.

Le libéralisme nie et mine le fondement de toute culture et de toute véritable civilisation en détruisant l'unique et véritable religion catholique apostolique et romaine.

La force des choses et des faits nous amène non seulement à tirer une conclusion générale et théorique, mais aussi une conclusion pratique, car si nous comparons la doctrine de l'Église et des papes, jusqu'à Pie XII inclus, avec celle qui s'enseigne aujourd'hui après le Concile avec l'appui de Jean-Paul II, nous nous voyons dans la triste situation de constater une scission, un véritable schisme entre ces deux enseignements : l'un traditionnel et catholique, l'autre moderniste et libéral; entre les deux il ne peut y avoir de conciliation possible.

Il y a une claire et profonde opposition entre le magistère de l'Église et ce qu'enseigne aujourd'hui la hiérarchie officielle de l'Église et son chef suprême Jean-Paul II. Il y a une scission doctrinale qui comporte un véritable schisme, chose jamais vue dans l'Église, car les ennemis de l'Église ne sont pas, comme autrefois, en dehors de l'Église, mais dans l'Église même et de plus investis de son autorité. Ceci nous fait penser à ce que disait saint Pie X dans son Encyclique *Pascendi*, d'où nous tirons les paroles avec lesquelles nous voulons terminer ce travail en l'honneur de notre saint Patron : «Mais il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les énergies

vitales de l'Église, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. Nous taire n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs.(...) Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Église, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement. Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Église, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Église; qui en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ.(...) Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église : leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes.(...) nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre .(...) Trêve donc de silence, qui désormais serait un crime! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Église universelle tels qu'ils sont». C'est à cela, et à rien de plus, que nous prétendons dans ces lignes. Car, que peut-on espérer d'un Concile libéral comme le fut Vatican II, et de papes libéraux comme Paul VI (qui a signé tous les documents en les approuvant) et Jean-Paul II qui développe et applique ces erreurs dans toute l'Église ? Le libéralisme ne peut que produire l'hérésie et engendrer l'apostasie qui doit avoir lieu avant la seconde venue de Notre Seigneur Jésus-Christ en gloire et majesté.

Que la Très Sainte Vierge, qui Elle seule vainc toutes les hérésies, nous protègent et nous conduisent au royaume de Jésus-Christ, nous préserve du libéralisme qui non seulement est une erreur et une incohérence, mais un péché contre la foi, une hérésie condamnée par l'Église, et qu'il nous faut combattre comme tel, car le libéralisme est une hérésie contre la Royauté sociale de Jésus-Christ.